

Madame Véronique FAYET
Présidente
Secours Catholique
106, rue du Bac
75341 Paris Cedex 07

Nanterre le 3 avril 2020

Réponse au courrier de Véronique FAYET, Présidente du Secours Catholique pour le compte et avec l'accord des signataires de :
Secours Catholique, Caritas France, FAS - Fédération des Acteurs de Solidarité, FEP Fédération de l'Entraide Protestante, UNIOPSS, Croix Rouge, APF France handicap, ATD Quart monde, Collectif Ensemble contre la traite des êtres humains, Amicale du Nid, Aux Captifs, la Libération, CCEM, Comité Contre l'Esclavage Moderne, AFJ, ACPE, Cofrade, OICEM, SOS Esclaves, NDC du Bon Pasteur, Justice et Paix, Action Catholique des femmes, Wake up Café

Madame la Présidente,

J'accuse réception du courrier que vous venez de m'adresser ce vendredi 3 avril, au nom de vos collègues cosignataires, Présidents de différentes associations de solidarité, appelant l'attention des dirigeants de différents établissements bancaires pour leur demander de mettre en place des mesures garantissant la continuité de services bancaires essentiels, en particulier les bénéficiaires des minimas sociaux.

Votre démarche me permet de porter à votre connaissance les actions menées par le Crédit Coopératif depuis le début des mesures liées à l'adoption de l'état d'urgence sanitaire décidé par les pouvoirs publics.

Vous n'êtes pas sans savoir que, par choix et de très longue date, le Crédit Coopératif fournit ses services de façon adaptée à plus de 125 000 personnes mises sous des mesures de protection de justice ou étant en régime de tutelle aux prestations sociales. Au-delà, nous avons toujours considéré que notre dimension coopérative devait se décliner par une attention particulière portée aux personnes fragiles d'un point de vue économique ou social. Ce faisant, nous entretenons des relations étroites avec de nombreuses associations de solidarité. Je pense que cette attention et cette volonté d'adaptation sont connues de vous-même et de vos collègues.

En ce qui concerne les dispositions applicables depuis l'état d'urgence sanitaire, je peux vous assurer que fournir la continuité de services essentiels en les conciliant avec la nécessaire protection de nos salariés est la ligne constante de notre Direction générale. Cette conciliation entre deux principes fondamentaux nous a conduit, dans les circonstances présentes de pénurie de masques, de gel hydro – alcoolique... à prendre des mesures d'adaptation en fonction des circonstances (adaptation des horaires, filtrages des accès pour éviter des afflux excessifs à l'intérieur de l'agence, organisation de prise de rdv, etc...).

Je vous informe que le Conseil d'administration du Crédit Coopératif s'est réuni hier de façon virtuelle et a eu à examiner la question de l'accessibilité au public de nos locaux.

Je vous communique un extrait du message adressé hier au soir à l'ensemble du personnel du groupe :

« Le Conseil a été informé des échanges périodiques entre les instances représentatives du personnel et la Direction générale. Il s'est réjoui que ce dialogue soit constant et ouvert. Il a également apporté son soutien à la Direction générale pour toutes les actions entreprises pour essayer d'apporter le plus haut niveau de protection sanitaire aux collaborateurs eu égard aux difficultés générales d'approvisionnement que connaît notre pays sur des produits comme les masques ou autres moyens de protection.

Il a également rappelé que cette obligation doit se concilier avec l'obligation, en tant que groupe bancaire, de fournir les services essentiels aux clientèles. En conséquence, le Conseil a refusé d'adopter le principe d'une fermeture au public des locaux. Il a rappelé qu'il appartient à la Direction générale, ou aux personnes ayant autorité par délégation, à prendre les mesures d'adaptation (filtrage, prise de rendez-vous préalable...). Le Conseil fait confiance à la Direction générale, en échange avec les instances représentatives du personnel, pour prendre les mesures d'adaptation des conditions d'ouverture au public des locaux en fonction des circonstances ».

Vous le voyez, notre établissement s'attache à maintenir une ligne de conduite protectrice de tous, cohérente et empreinte de solidarité.

Je souhaiterais, en fin de cet échange, mettre en exergue le fait que l'attention de nos équipes est rendue possible par leur engagement, au premier rang duquel les personnes travaillant dans nos agences.

En interne, Conseil d'administration, militants engagés dans nos instances locales et collaborateurs, nous sommes motivés par notre volonté commune d'accompagner les acteurs de l'économie sociale et solidaire ainsi que tous les acteurs de l'économie réelle.

En leur nom à tous, je suis sûr que vous aurez à cœur de transmettre cette lettre aux présidents des associations qui se sont joints à vous. Faites-leur savoir dans votre transmission que, au-delà des légitimes remontées des difficultés que vous pouvez rencontrer, l'expression en direct à nos collaborateurs d'éléments de satisfaction serait, dans les moments présents, un geste qu'ils apprécieraient grandement.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de ma très respectueuse considération.



Jean-Louis BANCEL
Président